France : Sur-prescription des IPP !

Abderrahim DERRAJI - 2018-12-23 22:09:46 - Vu sur pharmacie.ma

D’après une étude publiée le 19 décembre par l’Agence nationale du médicament et des produits de santé, le nombre de patients qui se sont vus prescrire au moins une fois des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) en 2015 est estimé à 16 millions. D’après les auteurs de cette étude, «Cette utilisation massive est problématique en raison des risques potentiels d’effets indésirables associés, en particulier chez la personne âgée et dans le cas de traitements au long cours». Cette étude révèle également que «Parmi les adultes initiant un traitement, les IPP étaient associés à un traitement par AINS dans plus de la moitié des cas. Les initiations de traitements par IPP et AINS étaient presque toujours concomitantes, suggérant une protection gastrique à visée préventive. Cependant, dans 80% des cas, aucun facteur de risque justifiant l’utilisation systématique d’un IPP en association avec un AINS n’était identifié.» L’ANSM souhaite rappeler qu’à ce jour l’intérêt de la prévention des lésions gastroduodénales en cas de prise d’AINS, chez l’adulte, n’est établi qu’en présence des facteurs de risque suivants :

- Être âgé de plus de 65 ans ; - avoir un antécédent d’ulcère gastrique ou duodénal ; - ou être traité par antiagrégant plaquettaire, anticoagulant ou corticoïde. L’ANSM estime qu’il ne faut pas banaliser l’utilisation des IPP. Ces derniers sont généralement bien tolérés à court terme, mais leur utilisation au long cours n’est pas dénuée de risque.